

Montreuil, le 26 mai 2020

Un Plan de Reprise d'Activité élaboré au pas de charge au détriment de la protection des salariés

Point à l'ordre du jour:

Information/consultation, en application du décret 2020-508 du 2 mai 2020, sur les mesures communes envisagées au niveau de l'UES Orange pour accompagner, à compter du 11 mai 2020, le déconfinement progressif décidé par le gouvernement..

L'urgence économique veut prendre le pas sur l'urgence sanitaire, une réalité à Orange!

Même en pleine crise sanitaire et en confinement, le gouvernement affaiblit les droits et prérogatives des représentants des salariés et des salariés à coups d'ordonnances. La CGT a dénoncé une parodie de dialogue social, sachant que les Plans de Reprise d'Activité- PRA sur les mesures communes envisagées pour accompagner, à compter du 11 mai 2020, le déconfinement progressif, doivent être élaborés avec minutie pour garantir la protection sanitaire des salariés, et les préserver de la contagion et de ses conséquences. La direction préfère passer en force en imposant au pas de charge une information consultation sur le PRA au niveau du CSEC définissant un socle commun de préventions à appliquer sur tous les périmètres, sans tenir compte des spécificités sanitaires locales.

Si l'entreprise était avare en temps accordé à ce vaste sujet, elle ne le fut pas en documents fournis, pas moins de 60 dossiers, tous arrivés à peine 48h avant la séance... Ce qui ne nous permet pas de les analyser comme il se doit avec les principaux acteurs, soit les IRP des CSEE et CSSCT concernés. La Direction, de son côté, a mobilisé une dizaine d'intervenants pour «répondre» à nos questions.

Plus de 400 questions ont été posées, et une séance de quasi 2 jours pleins. Pour autant, toutes les réponses n'ont pas été apportées, loin s'en faut.

La CGT a rappelé à la direction qu'elle n'a aucune raison valable à un déconfinement précipité, et qu'il est par contre urgent d'effectuer un bilan du confinement en insistant sur la situation des salariés sans activité et des télétravailleurs avec tous les risques inhérents liés à leur travail en mode dégradé et au COVID-19 (RPS et TMS, surcharge d'activité, équilibre vie privée et vie professionnelle, isolement, peur, incertitude, ...).

Concernant les spécificités des différents périmètres, nous avons rappelé que nous ne nous substituerons pas aux élus et membres des CSEE et CSSCT et RP, seuls à connaître la réalité terrain, et en capacité d'apporter des recommandations utiles aux PRA. La CGT réclame des contrôles de faisabilité des mesures mises en œuvre par des inspections de sites et boutiques avant ouverture.

Rémunération ... L'activité en confinement doit être reconnue !

PVC : En boutique, les salariés percevront un maintien de la PVC pour les mois d'Avril et Mai, mais la direction dit être en réflexion pour le mois de juin. La direction réexamine la situation des salariés sans activités qui avaient été oubliés.

Ce qui n'est pas le cas pour les services clients qui, eux, sont en continuité de service, et dont les objectifs PVC vont reprendre à partir du 11 Mai. Mais sur quelles bases ?

PVM : La CGT a dénoncé la situation des cadres qui sont une nouvelle fois les oubliés. Ils sont tous en activité, et pourtant la direction ne donne aucune garantie sur le maintien de PVM, et renvoie leurs cas aux calendes grecques.

Prime COVID-19 : La CGT rappelle que, si l'entreprise décide d'en verser, elle doit être versée à tous les salariés.

Prime Télétravail : La direction a enfin accepté la demande de la CGT, et versera une prime à tous les salariés qui se sont déclarés en télétravailleurs occasionnels.

Indemnité Restauration mutualisée: Il y aura bien une indemnité de repas pour toute la période de confinement sur la base de 5,55 € par jour. Suite au refus de la direction de la verser sur la fiche de paie, les salariés éligibles à l'accord de gestion restauration mutualisée la percevront dès que les modalités de mise en œuvre seront actées avec l'entreprise.

Forfait Mobilité durable:

Ce forfait de 400 €/an exonéré d'impôt et de cotisations sociales permet aux employeurs de prendre en charge les frais de déplacement de leurs salariés sur leur trajet domicile-travail effectué à vélo ou en covoiturage.

La direction n'y aura pas recours, car elle estime que l'accord plan de mobilité - IKV, qui court jusqu'en 2021, répond à cette crise.



Ouvertures des Boutiques ... le business d'abord...

La CGT émet des réserves sur l'ouverture des boutiques qui va se faire dans la précipitation, et sans que la direction apporte des réponses adaptées à la situation : Le contact clients doit s'effectuer dans une totale protection pour les salariés. La CGT a obtenu que des inspections de sites et des pré-visites soient réalisées avant ouverture.

La reprise d'activité s'effectuera uniquement sur volontariat la première semaine. Les régimes horaires pourront être adaptés au cas par cas.

La direction se veut rassurante quant au PRA en boutique, et à la dotation des EPI en masques, gel hydro alcoolique, lingettes. Grâce à notre intervention, la direction accepte de fournir des visières plexi à TOUS les salariés.

La CGT déplore le manque de transparence de la direction quant à la gestion des stocks.

La direction refuse d'imposer le port du masque aux clients. Si un client entre sans masque, on lui propose un masque, et s'il refuse, on le prend en charge sans aucun contact. La CGT rappelle que les salariés peuvent faire usage du droit de retrait si la situation l'exige. Si la boutique ne ferme pas entre 12h et 14h, il n'y aura pas de repassage du service de nettoyage. Ce sera aux salariés de faire le ménage - (nettoyage et désinfection du matériel touché).

Les clients seront reçus sur RDV. Leur prise en charge ne devra pas dépasser 30 minutes y compris les 4 minutes d'estimation de nettoyage. La gestion de la file d'attente se fera à l'extérieur de la boutique en présence d'un vigile. Seule une liste d'actes commerciaux sera possible.

Un des points de vigilance reste les espaces de back-offices. La direction le reconnaît et dit y travailler. À suivre....

Concernant l'ouverture des boutiques en centre commercial, la direction respectera les consignes préfectorales.

La GDT va ouvrir toutes ses boutiques en même temps. Nous avons fait part de notre inquiétude pour leurs PRA (EPI, objectifs, gestion file d'attente, liste des actes à réaliser, rémunération,..).

**La direction botte en touche.
Inadmissible !**

Télétravail Une activité occasionnelle devenue permanente !

Le télétravail reste la priorité et sera reconduit jusqu'à fin août. Il concerne plus de 50 000 salariés. La CGT lance une alerte sur les risques RPS et TMS pour les télétravailleurs sur les équipements et l'ergonomie. L'entreprise reconnaît une fatigue et un stress, et dit étudier des solutions pour fournir aux télétravailleurs « occasionnels » des équipements plus adaptés pour ceux qui considèrent ne pas être dans des conditions de travail satisfaisantes à domicile... La direction nous refuse de faire une enquête auprès des salariés. Elle préfère faire son sondage flash light, sûrement pour se donner bonne conscience. La CGT réclame que soit effectué en urgence un bilan « état des troupes » des 7 semaines de confinement avant de parler de déconfinement. La CGT préconise aux salariés en difficulté d'alerter par un mail sa direction (copie à son élu CGT) pour dénoncer leurs conditions de travail.

Nos efforts ont enfin payé. La Commission Prévention des Risques Professionnels et Promotion de la Santé au Travail va pouvoir faire son enquête auprès des salariés. C'est 7 semaines plus tard tout de même.

Du fait du prolongement de l'activité en télétravail, la CGT estime que les modalités d'encadrement du télétravail doivent sérieusement être rediscutées. La CGT rappelle ici que l'essentiel des sites sont fermés. Ce qui fait faire des substantielles économies en termes de frais d'électricité, d'eau, de sécurité, etc... Des frais qui se reportent en partie sur les télétravailleurs et qui ne sont toujours pas pris en charge à ce jour, sans oublier les gains de productivité inhérent. De ces gains, pour le moment, seule l'entreprise en profite. Cela aussi devra faire l'objet d'un bilan. De plus, la direction pénalise injustement les salariés concernés par les gardes d'enfant et qui ne peuvent faire du télétravail. Elle refuse catégoriquement de les prendre en charge entièrement en ASA Coronavirus, comme nous l'avons demandé, et maintient son dispositif 2+3 (2 CA/JTL + 3 ASA). Qu'en sera-t-il si la situation perdure ? Selon la direction, les salariés qui refusent la proposition pourront demander à être en activité partielle (ex chômage partiel), avec un maintien de salaire de 84% net, et qui devrait être raboté dès le 1er Juin. Le PDG assurait qu'Orange allait garantir à 100% la rémunération de son personnel. Encore une fois, un pur mensonge.



Sites tertiaires

La priorité de la direction est que tous les sites, où travaillent des salariés du bloc A ou B du PRA, soient ouverts pour début Juin.

Devant cet empressement, la direction cède à notre demande et accepte que des visites de sites, comme pour les boutiques, soient faites avant leur ouverture.

De trop nombreuses interrogations essentielles perdurent pour la santé et la protection des salariés sur la disponibilité des places de parkings, les aménagements d'horaires de travail, les trajets professionnels (risques en transport en commun, la prise en charge des frais, si utilisation du véhicule personnel..), la restauration, les contrôles de ventilations et climatisations, etc...

Concernant les PRA des différents CSEE, rappelons que les élus de proximité CGT de ces CSEE sont à la disposition des salariés pour prendre en compte leurs demandes et les traiter.



L'Intervention: Son activité est indispensable à la continuité de service... Pourtant, elle est externalisée !

L'ensemble des salariés de l'intervention est fortement mobilisé afin de garantir un accès aux réseaux de télécommunications depuis le début de la crise. Cette activité de proximité se fait dans des conditions à risques. Nous sommes dans une continuité d'activité pour eux.

La CGT réclame un renforcement des mesures de sécurité pour tous les intervenants internes et externes, particulièrement sur les sites communs et chez le client, notamment en termes de dotations en EPI.

Nous avons fait part de notre inquiétude concernant les PRA des sous-traitants (en mode cascade) et prestataires (services de nettoyage, vigiles).

La direction reste dans l'opacité complète.

Prestataires de nettoyage et de sécurité ...

Les contrats de prestations ont été renégociés dans le cadre de l'urgence sanitaire. Concernant les questions relatives aux termes des contrats (temps passés aux différentes tâches, PRA des salariés qui vont venir dans nos murs, etc..) et les contrôles de faisabilité des nettoyages, la direction nous renvoie au respect pur et simple du protocole.

Circulez y-a rien à voir !

**Sauf que l'activité des salariés du nettoyage va être essentielle et très dense afin de respecter les conditions sanitaires.
Quid de leur PRA, des EPI et de leurs conditions de travail ?**

La crise sanitaire ne justifie en rien que les salariés et les IRP soient privés de leurs droits et libertés.. Ça suffit !

L'urgence sanitaire a été un prétexte à de nombreux reculs sociaux, tels les droits des salariés et les droits syndicaux. À force de persévérance dans toutes les instances, la CGT a réussi à ce que le droit syndical s'applique afin que vos élus puissent jouer pleinement leur rôle. Sous prétexte d'urgence sanitaire, la direction a mis à mal la qualité du dialogue social en intentant même aux droits et libertés syndicales (privation d'utiliser les moyens de communication de l'entreprise pour dialoguer avec les salariés en confinement, retarder la libre circulation des IRP dans le respect des règles sanitaires..). La direction a enfin clarifié la situation de déconfinement des IRP.

Les IRP pourront circuler librement, afin d'aller à la rencontre des salariés qui auront repris une activité sur site, dans le respect des règles sanitaires bien sûr. Il leur sera de fournir les attestations nécessaires pour les transports en commun et les déplacements de plus de 100 km. Les inspections de sites se feront par les CSSCT et RP. La CGT réclame que la direction renforce son parc de véhicules de pool. La direction reste floue sur ce point.

La direction s'entête et refuse toujours que les PRA, qu'elle nomme maintenant « mesures pour accompagner le déconfinement », soient présentés en info/consultation dans les CSEE. Les élus CGT ne lâcheront rien. Ils porteront cette demande en région et dans les Divisions par une demande de CSEE extraordinaire. Cette épidémie enlève des vies. La CGT n'acceptera jamais que des vies humaines soient sacrifiées pour relancer l'économie et satisfaire l'appétit de la finance. Elle rappelle qu'il est des prérogatives des IRP de s'assurer que l'entreprise prenne bien toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé des salariés.

C'est pourquoi la CGT n'a pas pris part au vote.

Voter, c'était faire un chèque en blanc à la direction

Les organisations syndicales CFE-CGC et FO l'ont fait délibérément.

Sur 12 votants, 10 votes contre (CFE-CGC et FO) et 2 Absentions (CFTC et STC)
3 organisations (CGT, SUD et CFDT) ont décidé de ne pas participer au vote.

Les IRP des CSEE ont été délibérément écartées des processus de consultations alors que les mesures que contiennent les PRA modifient l'organisation du travail, les conditions d'emploi, les conditions de travail et les conditions de santé et de sécurité des salariés. La CGT estime que l'avis rendu par les syndicats CFE-CGC et FO n'est rien d'autre qu'un chèque en blanc fait à la direction, car sans assurance que toutes les mesures sanitaires de protection des salariés soient garanties, ceci alors que nous parlons ici de protéger des vies contre un virus mortel. Cette décision peut être lourde de conséquences. Comme la direction, ils auront eux aussi à rendre des comptes aux salariés et à leurs proches si la situation sanitaire devait se dégrader à Orange du fait de la faiblesse de ces PRA que nous avons dénoncé.

De plus, les salariés apprécieront que la CFE-CGC, 1ère organisation syndicale, ait déclaré dès l'ouverture du point le 7 mai être en mesure de rendre un avis alors même que l'entreprise n'avait pas encore débuté la présentation de son dossier et répondu aux multiples questions ... La CFE-CGC aura tout fait pour précipiter le vote alors qu'il en va de la santé des salariés. Ce n'est vraiment pas leur priorité.

Pour la CGT, l'urgence économique ne doit pas remplacer l'urgence sociale !
Nos vies valent mieux que leurs profits !

Vos élus et représentants CGT

Titulaires:

Mme MASCLET Isabelle - Mr GUY Laurent
Mr GARONDO Olivier – ESSELIN Michel

Suppléants:

Mme BARCHAM Nora - Mr RONDEAU Jérôme
Mme LEVY Anne - Mr BLETEAU BERTIN Luc

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	